

Image not found or type unknown



Dossier de succession et frais bancaires

Par **jeanil**, le **01/06/2017** à **16:21**

Bonjour,
Mes parents se sont mariés en Décembre 1946.
Ils ont signé un contrat de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au dernier vivant en 1978.
Mon père est décédé en mars dernier.
Ma mère veut clôturer des comptes épargnes de ce dernier.
Pour ce faire, la banque veut ouvrir un dossier succession avec acte de notoriété et prélève 600 € de frais de dossier.
Est-ce normal ??
Car de par leur contrat, il n'y a pas de succession.
Avec mes remerciements pour votre réponse.
Cordialement.